

Séance  
spéciale 27  
mai 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU VINGT-SEPTIÈME  
(27<sup>ième</sup>) JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE  
16 HEURES À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-  
VILLE A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré les absences motivées de messieurs Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4, et Denis Dubé, conseiller du district 6.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, à savoir messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

**10.05.378**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et tous reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

**10.05.379**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

3. Autorisation de vente de deux (2) terrains à 9132-8369 QUÉBEC INC.

**AFFAIRES NOUVELLES**

4. Période de questions.

5. Clôture et levée de l'assemblée.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**10.05.380      AUTORISATION DE VENTE DE DEUX (2) TERRAINS À 9132-8369 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à la compagnie 9132-8369 QUÉBEC INC. de deux (2) terrains connus et désignés comme étant les lots 4 595 997 et 4 596 001 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Rimouski. Le prix desdits terrains est de 4 \$ le pi<sup>2</sup> pour un montant total de 108 973,84 \$ payable sur une période de dix (10) ans. Un intérêt annuel de 5% s'appliquera. De plus, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction que rédigera le notaire désigné par l'acheteur. La présente résolution abroge celles adoptées le 1<sup>er</sup> mars 2010 en séance ordinaire du conseil et portant les numéros 10.03.121 et 10.03.122.

**10.05.381      AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucun sujet n'a été traité.*

**10.05.382      PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**10.05.383      CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 16h16, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Yves Sénéchal  
Greffier